

**Intervention d'Ève CLAEYMAN – professeure d'Histoire-Géo au collège de Magenta  
(15h35-16h00)**

**Exemple de séquence de 4<sup>e</sup> : La Justice garante du respect du Droit**

Dans la **deuxième partie du programme** d'éducation civique - après « L'exercice des libertés en Nouvelle-Calédonie et en France » (30% soit 6 à 8h) - il nous est demandé de traiter de « **Droit et justice en Nouvelle-Calédonie et en France** » (40% soit 8 à 10h). Trois thèmes sont à mettre en œuvre :

- Le Droit codifie les relations entre les hommes dans une société (2/3h)
- La justice garante du respect du droit (3/4h)
- La justice des mineurs (2/3h).

Vous trouverez ici une proposition succincte de séquence sur « la justice, garante du respect du droit ». Doivent y figurer les missions de la justice, son organisation, ses grands principes au travers de l'exemple du fonctionnement de trois juridictions différentes : le conseil des prud'hommes / le tribunal correctionnel / la cour d'assises. L'objectif est **d'amener les élèves à comprendre l'articulation entre principes du droit et exercice réel de la justice.**

**PROPOSITION DE MISE EN OEUVRE**

**• Première séance : Symboles, missions et organisation de la justice en France  
(1h30)**

**Sur les symboles et les missions de la justice**

\_Supports : documents iconographiques / extrait de la DDHC de 1789 / animation du Ministère de la Justice ( voir pwp ci-joint)

Activités : travail sur les représentations des élèves / clin d'œil à l'histoire des arts / sélection d'informations à partir d'une vidéo

*On peut imaginer débiter la séance en demandant aux élèves de dessiner ce qui symbolise la justice pour eux, ou de lister des mots. On retrouve la balance, mais les élèves ignorent souvent l'existence du glaive. Cela permet de leur montrer que la justice a un rôle dans le rétablissement de l'ordre et d'un certain équilibre. Une trace écrite rapide est rédigée avec les enfants sur la dimension d'arbitre des conflits, sur la dimension punitive mais surtout protectrice de la justice.*

**Sur l'organisation de la justice en France**

Support : Projection du document issu du Ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/>

Activité : Questionnaire et tableaux à compléter par les élèves – (cf document 1 ci-joint)

*La deuxième partie de la leçon est basée sur un diaporama issu du site internet du Ministère de la Justice. Il s'agit d'un document difficile, qu'il convient de projeter deux fois aux élèves, ce qui permet d'explicitier certains éléments et le vocabulaire. Le questionnaire proposé peut être modifié et simplifié. Le tableau à compléter est également modulable. La correction tiendra lieu de bilan et de trace écrite.*

### **• Deuxième séance : Les principes de la justice en France (2h30)**

***Appréhender et comprendre les grands principes de la justice au travers de l'exemple du fonctionnement de trois juridictions. L'activité centrale se porte ici sur le tribunal correctionnel.***

***Les deux autres juridictions seront traitées grâce au livret d'activités dont les élèves disposent.***

Support : Extraits de « 10ème Chambre, instants d'audience » de R. DEPARDON, 2003

Activités : sélection d'informations à partir d'une vidéo / compléter un plan / isoler et définir le rôle de chacun des acteurs (cf document 2 ci-joint)

*La deuxième séance est basée sur deux affaires extraites du documentaire de R. DEPARDON intitulé « 10<sup>ème</sup> chambre, instants d'audience » qui date de 2003 – documents consultables sur youtube. Il s'agit d'un document exceptionnel dans la mesure où le réalisateur a été autorisé à installer ses caméras dans la 10ème chambre correctionnelle du TGI de Paris, présidée par Mme Michèle BERNARD-REQUIN. 169 personnes ont accepté d'être filmées, 25 ont été retenues pour 12 affaires dont seuls certains moments d'audience sont diffusés. Il s'agit de comparutions des prévenus dans le cadre d'une procédure rapide, en juge unique, parfois en comparution immédiate. La défense des prévenus est assurée par eux-mêmes ou par un avocat dans le cadre d'affaires relativement mineures dans l'ensemble. Il s'agit d'un document intéressant à plus d'un titre : il permet de confronter les élèves à leur propre vision de la justice très américanisée en raison des séries qu'ils regardent à la télévision ; on peut aussi aborder les choix filmiques de Depardon et ses partis-pris ; les affaires – assez simples – permettent de montrer l'autorité incarnée par la justice et son personnel et les tentatives d'explication parfois brouillonnes des prévenus.*

*Le questionnaire proposé a été lu à la maison en préparation. Des questions permettent d'éclaircir si besoin la consigne avant la projection. Ici aussi, deux projections consécutives avec une pause d'explicitation sont recommandées. La correction permet d'insister sur deux des grands principes de la justice : la procédure contradictoire et les droits de la défense. La présomption d'innocence sera traitée au travers de l'exemple de la cour d'assises, tandis que les voies de recours et la non-rétroactivité des lois peuvent être amenées avec l'exemple du conseil des prud'hommes.*

La préparation de cette séquence m'a permis de découvrir de nombreux documents très intéressants issus de l'Académie de Lille : <http://histgeo.discipline.ac-lille.fr/>. [un autre site mérite aussi d'être consulté](#) : Initia Droit : <http://www.initiadroit.com/>